

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 16 novembre 2020

LE CATASTROPHIQUE DEPLOIEMENT DU TELETRAVAIL A LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

En pleine crise de la COVID 19 et du retour du confinement, nous aurions pu penser (naïvement, peut-être) que notre ministère mettrait tout en œuvre pour, d'une part, suivre les recommandations du gouvernement auquel il appartient, et d'autre part, préserver au maximum la santé de ses agents.

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques publiait déjà le 07 octobre 2020 une circulaire relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique d'État. Le 13 octobre 2020, le ministère de la justice faisait paraître au journal officiel un arrêté modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail. Avec le confinement, c'est une circulaire du 29 octobre 2020 qui rappelle que **le télétravail doit être la règle également pour la fonction publique d'État.**

La désillusion étant un fait habituel à la DSJ, une fois de plus, la stratégie de notre ministère est bien loin de ce que nous sommes en droit d'attendre.

Qui dit déploiement du télétravail, dit en premier lieu attribution de matériel (ordinateurs portables, stations d'accueil, imprimantes), et là, aucune leçon n'a été tirée du dernier confinement. Le ministère a beau insister sur un prochain déploiement massif d'ordinateurs portables, le constat à ce jour, est que chaque cour d'appel est bien loin de répondre aux demandes des agents en pleine crise sanitaire. On constate dans certaines cours d'appel, une distribution d'un ou de deux ordinateurs portables par juridiction dans un même ressort. Dans ces conditions, cette inaction de notre ministère empêche un très grand nombre de nos collègues de pouvoir bénéficier du télétravail. Il était assez prévisible que la situation serait dégradée à l'automne mais la DSJ n'a encore une fois pas anticipé. Quelles commandes ont été passées cet été ?

Autre obstacle à ce déploiement, l'impossibilité d'utiliser les logiciels de traitement du contentieux civil, des tutelles majeurs et mineurs, de l'aide juridictionnelle et du pôle de proximité notamment. Certes, on nous promet prochainement la possibilité d'utiliser WINCITGI à distance (encore faut-il avoir une connexion le permettant!). Une fois de plus, nous payons la politique de sous investissement du ministère dans des logiciels performants, le retard constant dans le déploiement de PORTALIS et l'absence de volonté de permettre au plus grand nombre de télétravailler.

Enfin, quand on a la chance de pouvoir bénéficier de matériel adéquat et de d'utiliser des logiciels webisés, faut-il encore qu'on nous autorise à travailler à distance. Il existe une certaine réticence à développer le télétravail dans un ministère où la confiance envers les personnels de greffe ne va pas de soi. Certains arguent que la confidentialité des dossiers nous empêche de les sortir des juridictions quand depuis des années les magistrats peuvent eux le faire sans que jamais personne ne s'en offusque. D'autres mettent tellement de temps à statuer sur les demandes que l'autorisation arrivera en fin de confinement !

Il est également à dénoncer que bon nombre de personnes reconnues comme vulnérables au titre de l'article 1^{er} du décret du 10 novembre 2020 se voient également refuser le télétravail sous des prétextes fallacieux alors qu'ils sont normalement prioritaires pour pouvoir en bénéficier.

Dans le cadre global d'une amélioration des conditions de travail et particulièrement dans un contexte de crise sanitaire, il est du devoir de la DSJ de tout mettre en œuvre pour donner les moyens à chacun de pouvoir télétravailler. Cet aménagement doit se faire dans un souci d'accompagnement constant des collègues en évitant l'isolement.

Notre syndicat se mobilise pour qu'enfin notre ministère s'inscrive dans une démarche volontaire de favoriser le télétravail.

De nombreux directeurs et greffiers sont en attente de pouvoir bénéficier de cet aménagement qui va notamment dans le sens d'une préservation de leur santé.

Nous demandons le déploiement rapide de matériel (mobilisation des stocks à défaut de pouvoir passer des commandes compte tenu de la fin de gestion imminente), la mobilisation du secrétariat général pour que ses équipes informatiques déploient les accès à distance des logiciels.

Informations sur le télétravail durant la crise :

- possibilité de télétravail total ou partiel si l'activité le permet
- respect du cycle horaire de la charte des temps (et notamment du droit à la déconnexion)
- maintien des liens avec le collectif de travail

Pour le bureau

Elise COMPANY
Secrétaire Générale